

L'ancien maire de Hawkesbury a déposé sa poursuite

Jacques Héту aura tenu mordicus à sa promesse d'après mandat en poursuivant au civil un homme d'affaires pour plus de 150 000 \$ en dommages et intérêts pour diffamation. La poursuite pourrait toutefois être évitée en médiation.

«Une fois mon mandat à la mairie terminé, je poursuivrai Jean Jolicoeur pour ses propos diffamatoires à mon égard et contre la municipalité», avait révélé Jacques Héту au *Droit* lors du débat de son successeur au mois de novembre dernier.

L'ancien maire de Hawkesbury et le directeur général, Martin Bonhomme, ont déposé une poursuite contre Jean Jolicoeur à la Cour supérieure de l'Ontario le 30 novembre dernier par l'entremise des firmes d'avocats Heenan Blaikie et de Ronald Caza/Justin Bertrand.

Joint hier après-midi par *Le Droit*, Jean Jolicoeur a toutefois déclaré qu'il avait reçu une lettre vendredi dernier proposant plutôt la tenue d'une séance de médiation au mois de janvier.

«Mon avocat m'a demandé de ne faire aucun commentaire», a pour sa part affirmé Jacques Héту lorsqu'interpellé par *Le Droit*, hier quant à la dite lettre.

Jean Jolicoeur comprend mal la volte-face. Il a toujours contesté le fait que M. Héту et Bonhomme étaient représentés par des avocats aux frais des contribuables. À son avis, une telle démarche leur aurait coûté un million de dollars sans qu'ils en soient bénéficiaires. Jacques Héту a confirmé que Me Justin Bertrand représentait les instigateurs de la poursuite «au nom de la Ville» à sa dernière séance du conseil municipal le 27 novembre dernier.

La nouvelle mairesse de Hawkesbury, Jeanne Charlebois, aurait refusé catégoriquement une telle pratique, qui aurait été entérinée en catimini par le conseil précédent le même jour. Mme Charlebois n'a pu être jointe au moment d'aller sous presse.

Dans la déclaration de poursuite, les deux demandeurs citaient quelque 70 occasions où le défendeur aurait critiqué la municipalité avec des propos jugés diffamatoires. Les deux demandeurs déploraient aussi que les allégations de Jean Jolicoeur avaient été télédiffusées à la télévision communautaire locale et enregistrées sur CDROM ainsi que rédigées sur son site web www.hawkesburyscandal.ca et lors de correspondances avec des employés de la Ville.

L'homme d'affaires se défend d'avoir tenu des propos diffamatoires.

«C'est tout le contraire. J'ai simplement demandé qu'ils respectent les lois et règlements qui sont en vigueur», avance Jean Jolicoeur qui se dit victime de vengeance.

Le défendeur critique la municipalité depuis des lustres quant à l'archivage et à la disparition de documents municipaux. La Ville dit avoir effectué des recherches approfondies mais soutient que les documents recherchés demeurent introuvables.

Jean Jolicoeur n'entend pas reculer s'il y a poursuite. Il estime que la Charte canadienne des droits et des libertés lui donnera raison.